

### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

#### DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE PASSEE AVEC MAGIMIX - TERRAIN SIS, 3, IMPASSE DES VIGNERONS

DÉCISION N° AU-18-120 EN DATE DU 02 MAI 2018

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de commerce :

VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°4933 du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre LEBEAU, adjoint au Maire délégué aux grands travaux, aux travaux d'entretien des équipements publics, à l'urbanisme et à l'habitat ;

**CONSIDÉRANT** que la parcelle cadastrée section V n°35 sise, 3, impasse des Vignerons, propriété de la commune est destinée à accueillir sur une emprise foncière comprenant également les parcelles voisines cadastrées V 36 et V 117 la réalisation d'un programme de construction de logements sociaux ;

CONSIDÉRANT que dans l'attente de la maitrise foncière des deux parcelles cadastrées section V 36 et V 117, il est dans l'intérêt de la commune de répondre favorablement à la demande de la société MAGIMIX de lui mettre à disposition suivant convention d'occupation précaire la parcelle V 35 qu'elle aménagera en espace de stationnement destiné à accueillir les véhicules de la société;

#### DÉCIDE

**DE SIGNER** une convention d'occupation précaire avec la société MAGIMIX, sise, 48, rue des Vignerons à Vincennes relative à la mise à disposition du terrain cadastré section V n°35 sis, 3, Impasse des Vignerons à Vincennes moyennant le versement d'une redevance annuelle de 4 000 €.

**D'INSCRIRE** la recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20180502-lmc1H5226H1-AR Date de réception en Préfecture : 02/05/2018

Date de Publication: 02/05/2018

l'Adjoint au maire chargé des grands travaux, des travaux d'entretien des équipements publics, de l'urbanisme et de l'habitat,

## Signé

**Pierre LEBEAU** 

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20180502-Imc1H5226H1-AR Date de réception en Préfecture : 02/05/2018

Date de Publication : 02/05/2018